

Le RAPLIQ et L'ÉLECTROSENSIBILITÉ

**La pollution électromagnétique est le pire danger
pour la sécurité publique depuis
les scandales de l'amiante et du tabac.**

**Tout comme ces deux scandales, plusieurs sonnent l'alarme.
Faudra-t-il des morts avant que les autorités réagissent ?
Avons-nous appris de nos erreurs passées ?**

Qu'est-ce que l'électrosensibilité ?

L'électrosensibilité a fait son entrée dans le dictionnaire Larousse en 2016. En voici la définition :

« Ensemble des troubles physiques dus, selon la description des personnes atteintes, à une sensibilité excessive aux ondes et aux champs électromagnétiques ambiants. »

– Source : Petit Larousse 2016

Cette maladie, non-reconnue officiellement, car n'ayant pas encore de diagnostic officiel au Québec (contrairement à la Nouvelle-Écosse, l'Ontario et la Suède), cause un préjudice en plus d'un tort immense et souvent irréparable à celles et ceux qui en sont atteints.

Il existe différents degrés à l'électrosensibilité.

Les personnes les plus gravement atteintes sont isolées et à bout de ressources de par l'incapacité du corps médical à reconnaître leur condition. Pire, plusieurs croient à tort qu'elles souffrent d'hypocondrie (maladie imaginaire).

Plusieurs ont tout perdu ou, à court et moyen terme, sont en voie de perdre santé, maison, emploi et conjoint.

Si aucun effort n'est fait pour les reconnaître et prendre les mesures nécessaires pour diminuer leur exposition aux différents champs électromagnétiques et radiations sans-fil, tout en considérant

l'accroissement continu des appareils émetteurs de toutes sortes, le nombre de prestataires augmentera.

Ce qui devrait être une priorité

Des étudiants de tous âges et de tous les niveaux, primaire, secondaire, cégep et universitaire doivent interrompre leurs études. L'étude à distance est impossible car ils sont incapables de supporter l'exposition aux radiofréquences des moyens techniques à leur disposition.

Je vous ai énuméré une liste des symptômes causés par l'intolérance aux radio-fréquences.

Cette maladie handicapante et la situation qu'elle engendre s'inscrit tout à fait dans la mission du **RAPLIQ** qui vise à défendre les droits des personnes en situation de handicap et à éradiquer la discrimination souvent faite à leur égard. Les personnes électrosensibles sont laissées pour compte et demeurent exclues. Le **RAPLIQ** leur offre sa voix afin d'éduquer et de sensibiliser la population, ainsi que les proches de celles et ceux qui en souffrent. Nous nous donnons comme mission principale de faire pression auprès des décideurs de notre société afin que différents objectifs et accommodements soient atteints et que notre société puisse offrir une alternative autre que de s'isoler et aller vivre au fond des bois.

Avant de décrire nos actions, quelques mises au point :

Note 1 : Nous intervenons en faveur des personnes électrosensibles à leur demande. Nous sommes à bâtir notre expertise à ce sujet. Si vous avez des questions techniques pointues auxquelles nous n'avons pas les réponses, nous les aurons dans un délai de 24 heures maximum et les ferons parvenir par courriel ou téléphone, selon votre préférence.

Note 2: Nous vous parlerons beaucoup de « Zone tampons ». Voici ce que nous entendons par ces termes : Une zone où tout appareil émetteur de radiofréquences (cellulaires, tablettes, tableaux intelligents, antennes de communications, compteurs intelligents, relais, etc.) sera interdit et où tous les ordinateurs seront câblés.

Note 3 : Plusieurs penseront que nous sommes contre la technologie. Je tiens à rassurer tout le monde, ce n'est pas le cas. Les technologies

modernes ont leur place. Mais pas aux dépens de la santé publique. Nous sommes pour des technologies saines et sécuritaires. Nous sommes aussi pour une société inclusive qui promet un rempart sécuritaire à ceux qui en ont besoin.

Note 4 : Nous allons interpeler beaucoup de gens. Plusieurs le prendront comme une confrontation. Que ce soit clair : **Le RAPLIQ** est un organisme revendicateur mais nous sommes toujours, et particulièrement dans ces cas d'électrosensibilité, en mode collaboration et recherche de solutions permanentes.

Voici quelques-unes de nos revendications, non négociables, pour protéger les personnes électrosensibles :

- Éliminer les réseaux WI-FI des écoles.
- Établir des zones tampons en zone urbaine.
- Retrait des compteurs intelligents pour des compteurs électromécaniques dans l'environnement immédiat des personnes électrosensibles.
- Que les antennes de télécommunications ne soient plus installées près des écoles et/ou sur le toit de celles-ci.

J'aimerais dire aux personnes électrosensibles ce qui suit :

Faire affaire avec le RAPLIQ, c'est confier un mandat de représentation à une équipe expérimentée en représentation de droits individuels qui possède 6 années d'expérience en ce domaine.

Nous rédigeons la plainte, la déposons et en assurons le suivi.

Une confidentialité assurée.

Un lien entre vous, la Commission (ou autres instances) et le ou les mis en cause. Toute communication passe par le mandataire. Dès que la plainte est déposée, les seuls contacts que vous aurez (jusqu'à une séance de médiation ou autres) sont avec le **RAPLIQ**. Nous vous accompagnons tout au long du processus. Vous ne serez jamais seules.

1. Conclusion :

J'en appelle aujourd'hui à toutes celles et ceux qui sont touchés ou concernés de près ou de loin par l'électrosensibilité. Le **RAPLIQ** se rallie avec vous. Je dis bien avec vous. Unissons nos forces, nos connaissances, nos contacts et organisons ensemble nos actions. Ainsi nous parlerons plus fort, d'une seule voix et personne ne pourra demeurer insensible devant la détresse et les difficultés de celles et ceux qui souffrent d'électrosensibilité.

La force du nombre, lorsque bien organisée, est une puissance incroyable. Le **RAPLIQ** se met à votre service. Travaillons ensemble pour réussir et changer l'avenir.

Merci de votre attention.

Steven Laperrière
steven.laperriere@gmail.com